



AUBIAT – CHAZELLES – PERSIGNAT - LA RAYNAUDE - LES CHARMETTES - LE CREUX DU LAC - MONTCLAR - LAVAU - PIRY
LES CHARMES DE RANDAN – CHAZELLES – PERSIGNAT - LA RAYNAUDE - LES CHARMETTES
LE CREUX DU LAC - MONTCLAR - LAVAU - PIRY - LES CHARMES DE RANDAN

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017.

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane,

Participants :

Adjoints : Mr. SULLO Henri - Mr. ROCHE Philippe - Mme AURIER Evelyne - Mme FUENTES Carmen.

Conseillers Municipaux : Mrs. BOSSARON Pascal - BERGER Frédéric - CHAMBON Hervé - RICHARD Charles - Mmes PINON Sandra - QUINET Eliane - Mme ALBERT Christelle – Mme LHOSTE Nicole

Absents : Mme CHAPUT Agnès. (Pouvoir à Mme QUINET Eliane.) BOUHIER Emmanuel.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE.

Modification statutaire N° 1 - Définition des compétences optionnelles

Liste des compétences optionnelles retenues par le conseil communautaire Plaine Limagne :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
2. Politique du logement et du cadre de vie,
3. Création, aménagement et entretien de la voirie,
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
5. Action sociale d'intérêt communautaire,
6. Eau,
7. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public.

Seule la compétence Eau n'était pas exercée à ce jour. Ces compétences sont soumises à intérêt communautaire, qui devront être définis avant le 31 décembre 2018. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts, proposée et votée par le conseil de communauté Plaine Limagne lors de sa réunion du 24 octobre 2017 et demande à M. le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

BUDGET COMMUNAL 2017 -

Virements de crédits

Il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les modifications et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

Cadeaux aux membres du personnel.

Monsieur le Maire rappelle aux élus, le départ en retraite de Mme MAGARD Colette – adjoint technique territorial, la mutation de Mme BELGRAND Audrey – adjoint administratif territorial, la fin de contrat à durée déterminée de Mlle TIXIER Morgane – (CAE). Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'offrir à Mme MAGARD : un vélo d'appartement d'une valeur de 210.00 € ainsi qu'une composition florale de 21.00 €, à Mme BELGRAND : une carte cadeau en parfumerie d'une valeur de 100.00 € ainsi qu'une composition florale de 21.00 €, et à Mlle TIXIER : une carte cadeau en parfumerie d'une valeur de 50.00 € ainsi qu'une composition florale de 21.00 €. La dépense sera affectée à l'article 6257 du budget communal 2017.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME

Désignation des délégués au Secteur Intercommunal d'Énergie d'Aigueperse Renouvellement convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne Monsieur Philippe ROCHE, représentant titulaire et Monsieur Hervé CHAMBON, représentant suppléant, en tant que délégués de la Commune d'Aubiat pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie d'Aigueperse, précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 71/2017 du 11/09/2017.

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale, à compter du 01/01/2018, d'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant, d'approuver le versement de la cotisation correspondant à l'offre de service choisie, à savoir offre SATESE : 1.00 € / ht par habitant. Pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS), d'autoriser le maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents et d'annuler la délibération du Conseil municipal n° 61/2017 en date du 10 juillet 2017.

ADHESION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME

Renouvellement convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion au service retraites compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL, prend acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites et dit que la présente délibération annuelle et remplace la délibération n° 68/2017 en date du 11/09/2017.

DIVERS.

Nouvelle mairie:

Obtention de 50 000 euros de Subvention (contrat ambition région) validée par la Com Com Plaine Limagne. 60 entreprises ont répondu à l'appel d'offres, une commission appel d'offres est prévue le 09 novembre en présence de l'architecte afin de finaliser le choix des entreprises.

Syndicat alimentation eau potable.

Bilan annuel:

2016 : 2 746 000m³ mis en distribution. 1 889 000 m³ de consommé, la différence correspond aux purges, fuites, poteaux d'incendie.

Nombre d'abonnés en 2011 : 13 035 , en 2016 : 13 956.

SIAD (Syndicat Intercommunal Aide à Domicile).

En difficulté financière depuis plusieurs années et à la demande de monsieur Bonichon, président de la communauté des communes Riom pays de Volvic, Monsieur Claude Boilon est missionné pour un audit financier afin de trouver une solution et peut être créer un CIAS (centre intercommunal d'actions sociales).

Rythmes scolaires.

Claude Raynaud, Président de la Com Com Plaine Limagne, souhaite connaître la position de la commune d'Aubiat sur les rythmes scolaires. Une commission exceptionnelle aura lieu le 14 novembre pour une consultation auprès des familles et des enseignants pour la perspectives rentrée 2018/2019.

Repas des anciens.

La commission a eu lieu le 10 octobre 2017 pour mettre en œuvre le choix et la distribution des colis ainsi que les repas au restaurant l'Aquilain, pour les anciens qui ne prennent pas les colis. La distribution des colis se fera le 09 décembre en matinée et les repas le 10 décembre à midi. La commission a fait le choix de ne prendre en charge que les personnes de 70 ans et plus, les conjoints n'ayant pas l'âge requis pourront participer mais devront payer leur part directement au restaurant.

Vente de l'impasse de la Garde: Suite à l'enquête du commissaire enquêteur et à la délibération du 12 juillet 2017, la vente peut s'effectuer.

Immeuble Bardin: Acquisition par EPSMAF pour un montant de 110 000 euros.

Assistantes Maternelles : ASMTAP (association à Effiat, adhérente sur notre territoire) demande l'autorisation d'utiliser la salle de l'ancienne mairie une fois par mois le vendredi de 9h00 à 12h00.

SEMERAP : Demande d'intervention sur les poteaux d'incendie tous les deux ans au lieu de tous les ans.

Prochain CM :

20 novembre 2017 à 20h00.

